Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 029-212901904-20251222-752025-DE

N° 75/2025 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 22 décembre 2025** **OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA SONORISATION DE LA SALLE DE SPECTACLES DE L'ESPACE KERAUDY**
DATE DE CONVOCATION : Le 16 décembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 16 décembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 24 - Votants : 26	L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Bertrand AUDREN, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : M TREUIL qui a donné procuration à Mme KUHN Mme POIRSON qui a donné procuration à M LE DREFF Mme LUCAS Mme KUHN a été nommée secrétaire de séance

L'espace Keraudy fête ses 20 ans. En 2025, il a accueilli 120 évènements dont une trentaine de spectacles, correspondant à une programmation pluridisciplinaire :

- Théâtre : pièces classiques et contemporaines, spectacles jeune public,
- Danse : classique et contemporaine,
- Musique : concerts de tous styles (jazz, classique, world, pop, etc.), avec des artistes locaux mais aussi internationaux.

Il est envisagé de remplacer le système de sonorisation de la salle (enceintes, amplification), afin de répondre aux exigences techniques et artistiques actuelles. Le nouveau dispositif devra garantir un meilleur rendu audio, tant au niveau de l'intelligibilité que du niveau de pression sonore maximal pouvant être atteint, et ce afin de répondre à la diversité des esthétiques artistiques pratiquées dans le lieu.
Il est proposé de solliciter une subvention au titre du volet 1 du Pacte du Département du Finistère, d'un montant de 25 000€.
A noter que des subventions peuvent également être sollicitées auprès de la Région Bretagne et du Centre National de la Musique.

Plan de financement :

Financeur	**Montant sollicité (%)**
Département – Pacte 2030 volet 1 - 2026	25 000€ (30.9%)
Centre national de la musique	20 000€ (24.7%)
Région Bretagne	15 000€ (18.5%)
Commune	21 000€ (TVA non incluse)
Total	**81 000€ HT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'opération et le plan de financement présentés,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 029-212901904-20251222-752025-DE

- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions [illegible]

Délibération rendue exécutoire compte tenu
de sa publication le
et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Bertrand AUDREN

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,
Le 22 décembre 2025
Le Maire, Bertrand AUDREN

